Commune de Bouillancy

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Zonage d'Assainissement (eaux usées et eaux pluviales)

Par arrêté n°12 en date du 30 septembre 2019, Monsieur le Maire de Bouillancy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Zonage d'Assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de la commune. A cet effet par décision n°E19000154/80 en date du 12 septembre 2019 prise par le Tribunal Administratif d'Amiens, Monsieur Bernard KEMPFF, directeur administratif et financier en retraite, est désigné Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Bouillancy, 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy, du jeudi 24 octobre 2019 à 10 h au lundi 25 novembre 2019 à 12 h soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le projet de PLU arrêté fixe comme principales orientations :

- Redynamiser le village et retrouver une cohésion,
- Garder un village attractif grâce à la qualité de son cadre de vie,

Le Zonage d'Assainissement (eaux usées et pluviales) a pour but d'identifier les zones d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que les zones et mesures visant à assurer la maîtrise du débit, de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre le projet de PLU ni le projet de Zonage d'Assainissement à évaluation environnementale et le bilan de la concertation, sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique dédié, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à dispositions à la mairie de Bouillancy, 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public à savoir le mardi de 16 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 17 h à 19 h et ce, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la commune https://www.bouillancy.fr/ sous l'onglet Municipalité.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cette effet.

Les observations pourront être présentées pendant la période d'enquête :

- Par courrier postal à « Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Bouillancy, 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy »
- Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Bouillancy, 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy
- Directement sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1698 et sur la boîte mail dédiée spécifiquement à cette enquête : enquete-publique-1698@registre-dematerialise.fr les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/1698 et depuis le site internet de la commune https://www.bouillancy.fr/ sous l'onglet Municipalité

Ces observations, ainsi que celles portées sur le registre durant l'enquête publique, seront tenues à la dispositions du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, y compris le registre mis à jour, en en faisant la demande à l'adresse suivante : bouillancy.mairie@wanadoo.fr

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy, aux dates et heures suivantes

- Jeudi 24 octobre 2019 de 10 heures à midi,
- Mercredi 6 novembre 2019 de 15 heures à 17 heures,
- Samedi 16 novembre 2019 de 10 heures à midi,

Les informations relatives à ce dossier, et entrant dans le cadre de l'enquête publique, peuvent être demandées à M. le Maire, Mairie – 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy, ou par mail : bouillancy.mairie@wanadoo.fr

A l'issue du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du Commissaire Enquêteur, clos et signé par lui. Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie, 52 rue Fromentelle – 60620 Bouillancy, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie https://www.bouillancy.fr/ sous l'onglet Municipalité.

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de Zonage d'Assainissement (eaux usées et pluviales), éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, autorité compétente, in fine, pour approuver le Plan Local d'Urbanisme et le Zonage d'Assainissement.